



EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 janvier 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sept janvier,
à 20 heures 30

Le nombre de Conseillers
Municipaux est de 29

Le conseil municipal de la commune de Villemoisson-sur-Orge, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur CHOLLEY François, Maire.

Sous la présidence de Monsieur CHOLLEY François, Maire,

Présents : M. CHOLLEY, Maire, Mme DURANTON (arrivée à 21 heures), M. PREVIDI, Mme. WARTNER, Mme JOLY, M. ANDRETTI, Adjoint ; Mme FISCHER, M. LEBLANC, M. ANTONI, Mme DABADIE, M. MONTALESCOT, Mme. GRANNET, M. BOUVIER, Mme SAVOYE, Mme MORET-MIGUET, M. LEROUX, M. REPAIRE, Mme BOISSEAU, M. CARDOUX, M. CHICHE, M. DESJOURS, Mme RAQUILLET

Représentés : Mme EVERAERT, pouvoir à M. LEROUX
Mme LE BLANC, pouvoir à M. LE BLANC
M. PHILIPPE, pouvoir à M. CHOLLEY
M. LOGA, pouvoir à Mme JOLY
Mme PRADE, pouvoir à M. DESJOURS
M. MERIC, pouvoir à Mme RAQUILLET

Absente : Mme GRISON-JAILLET

Secrétaire : Mme BOISSEAU

Formant la majorité des Membres en exercice.

Le Maire de Villemoisson-sur-Orge certifie que la convocation du conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11, et L.2121-12 et L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

2011/370 - MOTION RELATIVE AU PROJET DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS ET PROJET ARC EXPRESS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la motion du conseil municipal en date du 24 septembre 2009 pour refuser le nouveau schéma directeur de la ligne C du RER,

VU le projet de transport public du Grand Paris et du projet Arc Express,

CONSIDERANT que ces deux projets, Grand Paris et Arc Express, concernent uniquement la petite couronne ; que les départements de la grande couronne représentent plus de 40% de la population ; que les 30 milliards prévus pour ces projets risquent d'assécher tout financement pour d'autres projets,

CONSIDERANT comme indispensable l'intégration des priorités de l'Essonne dans une vision globale et équilibrée des transports en commun en Ile-de-France ; que le réseau de transport actuel desservant la grande couronne est défaillant et exige des investissements d'urgence pour renforcer le réseau, le maillage et les dessertes sur la grande couronne, notamment la ligne C,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DIT que tous les efforts ne peuvent être portés que sur la petite couronne.

DIT que le projet de transport public du Grand Paris et le projet Arc Express sont des réponses incomplètes aux besoins de déplacement des essonnais, et risque de mobiliser la totalité des crédits sur une longue période.

DEMANDE pour les départements de la grande couronne, et tout particulièrement pour Villemoisson-sur-Orge, pénalisée par un réseau de transport en commun saturé et vieillissant, un plan immédiat de rattrapage et la modernisation du RER C pour la population de la grande couronne, et un réseau de transport en commun de rabattement vers l'infrastructure de 1^{ère} couronne.

AFFIRME d'une part, son attachement à une desserte rapide de Saclay par métro automatique qui est la seule solution technique qui puisse permettre de prendre en compte les déplacements des 100 000 habitants qui sont attendus et de permettre au Grand Paris de rayonner sur le Sud de l'Essonne et sans laquelle le projet de développement de cette partie de l'Essonne n'aurait aucun intérêt pour le reste du département.

DEMANDE que la priorité de réalisation technique et financière des projets de transport en commun en Ile-de-France soit donnée aux réseaux existants de RER afin de fiabiliser leurs fonctionnements et améliorer leurs offres.

DEMANDE de restaurer la régularité des RER, de faire face à l'accroissement de la fréquentation en proposant une offre plus dense, d'obtenir des grilles de desserte qui répondent aux attentes des populations de grande couronne et notamment de Villemoisson, et d'améliorer les solutions de rabattement par bus.

EXIGE que les investissements identifiés par l'ensemble des acteurs des transports en Ile-de-France soient engagés pour la ligne C à savoir les travaux de la gare de Brétigny, les études de la mise à six voies de Juvisy à Paris, les travaux de la gare de Juvisy, et dans Paris.

DEMANDE la mise en place d'un réseau structurant pensé globalement au niveau de toute l'Ile-de-France.

Pour extrait conforme en Mairie, le 27 janvier 2011



Le Maire,

François CHOLLEY